

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-571

**Délégation de fonction à Monsieur Toufik KHIAR
Conseiller Municipal**

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

Vu les dispositions de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire et aux adjoints la qualité d'Officier d'état civil,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, et en cas d'empêchement ou d'absence de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, et l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Toufik KHIAR, conseiller municipal, est délégué pour les fonctions d'Officier d'état-civil en raison de l'empêchement du Maire, **pour célébrer le mariage du jeudi 6 février 2025 à 15h00.**

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Procureur de la République,
- à l'intéressé pour exécution.

Spécimen de la signature :

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 11 décembre 2024,

Le Maire,
Jean-François DELAGE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr